

## Secteur du livre

Discussion en cours sur l'ouverture des mesures de chômage partiel aux auteurs

Mise en place par le Centre national du Livre (CNL) d'un plan d'urgence doté d'une première enveloppe de 5 M€ pour répondre aux difficultés immédiates des éditeurs, des auteurs et des libraires.

Maintien du versement des subventions par le CNL et la SOFIA (Société Française des Intérêts des auteurs de l'écrit) aux organisateurs des manifestations littéraires annulées pour des raisons sanitaires, pour les aider à faire face aux dépenses déjà engagées vis-à-vis de leurs prestataires. Les auteurs font partie des prestataires auprès desquels ces manifestations ont contracté un engagement.

Report par le CNL des échéances des prêts accordés aux librairies et éditeurs.

Report en fin d'échéancier par l'ADELC (Association pour le développement de la librairie de création), des échéances de prêts accordés aux librairies pour les mois de mars et de juin.

Mise en place de mesures exceptionnelles par l'IFCIC (Institut pour le Financement du Cinéma et des Industries culturelles) :

- garantie IFCIC de tous types de crédits bancaires accordés dans le contexte de crise, jusqu'à 70 % ;
- prolongation systématique des garanties de crédits auprès des banques à leur demande, favorisant le réaménagement de ces prêts ;
- mise en place de franchise de remboursement en capital sur les prêts octroyés par l'IFCIC, sur demande motivée de l'entreprise qui en bénéficie.-

Les aides attribuées par la DAC de la Martinique aux manifestations littéraires annulées pour des raisons sanitaires resteront acquises, qu'elles soient déjà versées ou pas encore.

Les aides attribuées aux auteurs, éditeurs et librairies leur resteront également acquises afin de les aider à faire face aux dépenses déjà engagées.

L'opération BD 2020 est prolongée jusqu'au 30 juin 2021.